

Rapport International Sur La Liberte De Religion Au Cameroun En 2015

Résumé

La constitution stipule que l'Etat est laïc, interdit le harcèlement fondé sur la religion et prévoit la liberté de religion et de culte. Au courant de l'année, le gouvernement a mis en œuvre une série de mesures en réponse aux attaques répétées de Boko Haram. Certaines de ces mesures réduisaient les expressions et coutumes religieuses, telles que le revêtement d'habits religieux et l'accès à l'éducation religieuse. Une femme musulmane a déclaré avoir été agressée physiquement, son parent et elle, par un élément de la gendarmerie, pour avoir porté un voile intégral. Après que deux kamikazes se soient habillées en burqa pour commettre les attentats suicides qui ont coûté la vie à 13 personnes, plusieurs gouverneurs de région ont interdit ce vêtement. Les autorités ont effectué un recensement des écoles coraniques dans la région de l'Extrême Nord, dans le but, selon les médias, d'identifier et fermer les écoles qui enseigneraient des idéologies extrémistes. Bien que le gouvernement n'ait pas fermé d'école expressément pour cette raison, il a demandé aux écoles de s'abstenir d'inscrire les enfants de parents ou de familles inconnues, dû au fait que Boko Haram utilisait les enfants pour commettre des attentats-suicides. Certains musulmans ont dit s'être vus interdire par les autorités locales, de prêcher sur des places publiques ou de distribuer de la littérature religieuse comme d'autres confessions le font.

Une dispute entre rivaux pour diriger une église chrétienne, a tourné à la violence et le gouvernement a mis aux arrêts les hommes concernés et fermé ladite église au moins temporairement. Les musulmans ont déclaré être sujets de stigmatisation et de discrimination, et certains dissent avoir été injustement perçus comme soutenant Boko Haram. Certains leaders musulmans ont dit qu'une campagne gouvernementale a réduit le degré de stigmatisation et de discrimination. Plusieurs éminents chefs religieux, dont l'imam de la Mosquée centrale de Douala et l'archevêque catholique de Yaoundé, ont dénoncé Boko Haram, ses attaques contre les forces de sécurité et les civils, son utilisation d'enfants pour perpétrer des attaques et ses efforts pour obtenir de l'aide de la population musulmane locale.

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique a discuté des questions de liberté religieuse avec les hauts responsables du gouvernement, plaidant pour une plus grande transparence et une plus grande efficacité dans la procédure d'enregistrement des groupes religieux. Les dirigeants de l'Ambassade ont rencontré les grandes figures de principaux groupes religieux pour discuter des obstacles à la liberté religieuse, tels que la montée de la stigmatisation et de l'intolérance religieuse. Les responsables de l'Ambassade ont effectué des programmes de sensibilisation au sein des groupes religieux, promouvant ainsi la tolérance religieuse et le dialogue interconfessionnel à travers l'organisation de rencontres individuelles, de dîners avec les chefs religieux de diverses confessions. L'Ambassade a également animé une table ronde de discussions sur le dialogue interconfessionnel et la tolérance religieuse, et a financé un atelier sur la lutte contre l'extrémisme religieux.

Section I. Démographie religieuse

Le Gouvernement des États-Unis évalue la population totale à 23,7 millions (estimation de juillet 2015). Selon le recensement de 2005, le plus récent disponible, 69 % de la population est de confession chrétienne, 21 % musulmane, 6 % animiste et moins de 5 % juive ou bahai. Des chrétiens, environ 38 % sont catholiques romains, 4 % d'autres dénominations chrétiennes dont les témoins de Jéhovah, et moins de 1 % sont chrétiens orthodoxes. Il existe un nombre croissant d'églises chrétiennes de réveil.

Les musulmans et les chrétiens vivent dans toutes les régions, bien que les chrétiens soient concentrés principalement dans les régions du Sud et de l'Ouest. Les grandes villes ont un nombre important de populations des deux groupes. Les deux régions anglophones sont en grande partie protestantes, et les cinq régions francophones du Sud sont principalement catholiques. Dans les trois régions francophones du Nord, le groupe ethnique dominant des Foulani (ou peuhls) est essentiellement musulman, mais en général, la population dans cette zone est assez équitablement divisée entre les musulmans, les chrétiens et les adeptes de religions traditionnelles. Le groupe ethnique Bamoun de la région de l'Ouest est majoritairement musulman. Plusieurs musulmans, chrétiens et membres d'autres confessions adhèrent également à certains aspects des croyances animistes.

Section II. Statuts du gouvernement vis à vis du respect de la liberté de religion

Cadre juridique

La constitution établit le caractère laïc et la neutralité de l'État en rapport à toutes les religions, interdit le harcèlement fondé sur la religion et prévoit la liberté de religion et de culte.

La loi sur la liberté d'association régit les relations entre l'État et les groupes religieux. Le gouvernement doit préalablement approuver les groupes religieux ou institutions religieuses avant toute action légale. Bien que la loi ne prévoient aucune sanction spécifique s'ils opèrent sans reconnaissance officielle, le gouvernement pourrait suspendre les activités des groupes non enregistrés. Le gouvernement n'exige pas des groupes religieux de se faire enregistrer, caractérisant la pratique de religion traditionnelle comme une préoccupation privée observée par des membres d'un groupe ethnique en particulier ou d'un groupe familial ou de résidents d'une localité précise.

Pour devenir une entité autorisée, un groupe religieux doit être qualifié comme congrégation religieuse du point de vue légal, défini comme «tout groupe de personnes physiques ou morales dont la vocation est le culte divin», ou «tout groupe de personnes vivant dans une communauté en accord avec une doctrine religieuse.» Le groupe religieux doit soumettre auprès de l'autorité administrative compétente

(au niveau local), une demande d'autorisation en sa qualité de groupe religieux, ainsi que la charte décrivant ses activités, les noms et fonctions des responsables du groupe et la déclaration d'engagement à se conformer à la loi sur la liberté d'association. Cette autorité transmet les documents au ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MINATD). Le MINATD révisé les documents et les envoie à la présidence de la République avec recommandation d'approuver ou de rejeter. L'autorisation peut alors être accordée par décret présidentiel. Cette autorisation officielle ne confère aucun avantage fiscal mais permet aux groupes religieux de recevoir des biens fonciers comme cadeau fiscal exempt de taxes pour la conduite de leurs activités et pour leur permettre de se réunir publiquement et faire leur culte. Elle permet également aux missionnaires d'obtenir des visas de plus longue période de validité. Dans la pratique, les groupes religieux non autorisés peuvent se réunir publiquement et faire leur culte sous la politique de « tolérance administrative » aussi longtemps que la sécurité publique et la paix ne sont pas perturbés.

Le MINATD peut rendre une ordonnance de suspension de tout groupe religieux pour « trouble à l'ordre public », motif qui n'est pas clairement défini par la loi. Le président de la République peut dissoudre toute organisation religieuse préalablement autorisée qui « dévie de son focus initial. »

Le ministère de l'Éducation de base, ainsi que le ministère des Enseignements secondaires exigent des écoles confessionnelles privées, de se conformer aux mêmes curriculums, infrastructures et normes de formation pédagogique que ceux des écoles publiques. Contrairement aux écoles publiques, les écoles privées sont autorisées à dispenser une éducation religieuse.

Pratiques gouvernementales

Pendant l'année, en réponse aux attaques répétées de Boko Haram, le gouvernement a mis en œuvre une série de mesures qui ont restreint les expressions religieuses et les coutumes.

Des membres de la communauté musulmane à Bamenda ont rapporté que lors d'un barrage routier à Sagba (Région du Nord-Ouest) le 12 août, une femme musulmane nommée Modestine Yida Mbukwe et sa parente âgée de 13 ans, Njag Rashida, ont été victimes de sévices physiques causés par un gendarme, parce qu'elles portaient des voiles religieux. Mbukwe a déclaré que le gendarme l'a insulté et a essayé de lui enlever son voile de force. Mbukwe a dit qu'une nonne catholique qui passait par là avec un foulard beaucoup plus long, a été autorisée à poursuivre son chemin sans être dérangée. La dame musulmane a déposé plainte au tribunal militaire de Bamenda le 13 août. L'affaire est restée pendante jusqu'à la fin de l'année.

A la suite des raids menés dans certaines écoles coraniques à Guirvidig, Région de l'Extrême Nord, les forces de sécurité ont arrêté environ 130 enfants. Quatre-vingt-quatre des plus jeunes enfants ont été envoyés dans un centre de détention public pour mineurs à Maroua, tandis que les autres auraient été placés en garde à vue à la Prison centrale de Maroua. En novembre, les autorités ont relâché les 84 enfants les plus jeunes. Il n'y a pas eu de rapport définitif sur le sort des autres enfants. Les autorités locales ont accusé les écoles de recruter des enfants pour Boko Haram, quoiqu'elles n'aient déposé aucune plainte officielle contre ces écoles. Selon un rapport d'Amnesty International daté du 19 juin, à l'exception de trois d'entre eux, tous ces enfants étaient âgés de moins de 14 ans, 47 de moins de 10 ans, et certains n'étaient âgés que de cinq ans. Des organisations de la société civile ont déclaré avoir perçu cette arrestation et détention prolongée comme une violation des droits humains, y compris du droit à une éducation religieuse.

Le gouvernement n'a pris aucune action pour statuer sur les enregistrements pour l'obtention de statut légal par certains groupes religieux dont les demandes sont pendantes depuis des années. Le gouvernement n'a approuvé qu'un seul groupe religieux au cours des 16 dernières années, et aucun depuis 2010. Selon le MINATD, la soumission de demandes incomplètes et la longueur du processus de vérification des antécédents, ont contribué au retard dans l'octroi des autorisations. Bien que les groupes religieux doivent se faire enregistrer, le gouvernement continue de permettre à plusieurs petits groupes religieux non enregistrés de fonctionner librement au nom de la « tolérance administrative. » Tandis que 47 groupes religieux se sont fait enregistrer légalement, plusieurs centaines opèrent sans autorisation gouvernementale officielle.

A la mi-juillet, le gouverneur de la région de l'Extrême Nord, M. Midjiyawa Bakari, a interdit le port du voile intégral musulman, après que deux femmes kamikazes vêtues de cet habit religieux aient tué au moins 13 personnes à Fotokol. Les gouverneurs des autres régions, notamment de l'Ouest et de l'Est, ont suivi avec des mesures semblables. Le 15 décembre, le doyen de la Faculté de médecine et de sciences biomédicales de l'Université de Yaoundé I, a banni les prières collectives et le port de voiles sur le campus.

Dans la région de l'Extrême Nord, les autorités gouvernementales ont effectué un recensement des écoles coraniques prétendument avec l'intention d'identifier et de fermer toute école qui enseignerait des idéologies extrémistes. Bien qu'aucune école n'ait été fermée pour cette raison, les autorités ont déclaré avoir instruit certains administrateurs d'école de s'abstenir d'inscrire des enfants qui viendrait d'ailleurs, ou des enfants de familles inconnues ou inhabituelles, compte tenu du fait que Boko Haram utilise les enfants pour perpétrer des attentats suicides.

Des membres de la communauté Mbororo, groupe minoritaire majoritairement musulman, se sont plaints de la différence de traitements des autorités. Le 26 octobre, les responsables de l'Association Mbororo pour le développement social et culturel à Bamenda ont déclaré que les éleveurs de bétail Mbororo ont fait l'objet de discriminations accrues depuis le début des attaques de Boko Haram. Ils ont indiqué que lorsqu'un berger Mbororo était pris avec un couteau, le couteau était confisqué et le propriétaire devait payer au moins 10 000 FCFA (16,60 USD) pour être relâché. L'association a déclaré que les membres des autres groupes religieux étaient autorisés à transporter des couteaux. Elle a aussi dit qu'ils ne pouvaient pas prêcher ou distribuer de la littérature à caractère religieux dans les marchés, mais que d'autres confessions religieuses en avaient le droit.

Le gouvernement a accordé un vaste pouvoir légal aux chefs traditionnels dans la gestion de leurs circonscriptions. L'un des éléments de ce pouvoir est le contrôle qu'exerçaient les chefs traditionnels sur les mosquées et le droit qu'ils avaient de désigner ou de démettre les imams.

Les chaînes de télévision et radio nationales diffusent régulièrement des cultes religieux chrétiens et musulmans lors des jours fériés et des événements nationaux. Les ministres d'État ou le président de la République, prennent souvent part à ces cérémonies.

Le gouvernement a accordé une subvention annuelle à toutes les institutions d'enseignement primaire et secondaire, y compris celles gérées par les confessions religieuses. La taille de chaque subvention était proportionnelle à la taille de l'école.

Exactions commises par les forces étrangères et les acteurs non étatiques

Boko Haram a perpétré de fréquentes attaques de plus en plus violentes contre les civils, les responsables du gouvernement et les forces militaires, et a menacé les populations de l'Extrême Nord. Les attaques contre les civils étaient indiscriminées et comprenaient des tueries et des enlèvements de musulmans et de chrétiens. Les insurgés ont brûlé des lieux de culte. Alors qu'il n'existe aucune estimation exacte du nombre total de morts et d'enlèvements, selon le ministère de la Défense, Boko Haram aurait tué des centaines de policiers, de militaires et de gendarmes. Les estimations du nombre de civils tués varient, mais se comptent en milliers.

Le 4 février, Boko Haram a perpétré une attaque coordonnée à Fotokol, tuant ainsi des dizaines de civils dont 30 au moins dans des mosquées, l'une des victimes étant l'imam de la mosquée principale. Ils ont mis à feu la mosquée principale. Pendant l'attaque d'octobre à Kerawa, les combattants de Boko Haram

ont également tué plusieurs musulmans qui prenaient part à des sessions de prière dans les mosquées. Certains civils ont aussi été kidnappés pendant les attaques.

Section III. État du respect de la liberté religieuse au sein de la société

Des conflits ont à nouveau éclaté entre des membres d'une communauté traditionnelle et des membres d'une branche de l'Union des églises baptistes du Cameroun dans le village Baba I, dans le département de Ngoketunja, région du Nord-Ouest. En octobre, le Pasteur Komando Ivo a rapporté que quatre membres d'une société traditionnelle (appellation locale de groupes religieux animistes) ont attaqué des membres de sa paroisse pendant un culte. Cependant, le chef traditionnel de la communauté a déclaré que les quatre traditionalistes avaient été emmenés de force dans l'église par les paroissiens. Les membres de l'église auraient battu les quatre villageois et versé de l'acide dans leurs yeux. Selon la presse locale, les quatre membres de la société traditionnelle et la plupart des villageois pensent que l'Église baptiste a été irrespectueuse des traditions du village en s'engageant dans des cultes nocturnes et en s'adonnant à des comportements responsables d'une recrudescence du nombre de grossesses et de divorces dans le village. A l'issue de cet incident, les villageois et l'église ont porté plainte les uns contre les autres. Les autorités ont permis à l'église de poursuivre ses activités, mais lui ont ordonné de régler les « causes profondes » des plaintes des villageois. Les membres de l'église disent craindre les représailles de la communauté du village.

A plusieurs occasions, des querelles au sein de communautés religieuses au sujet du personnel et de la gestion de l'église, ont empêché la tenue des cultes ou ont abouti à une fermeture temporaire des églises. Les églises affectées sont entre autre l'Église évangélique du Cameroun, ses paroisses de Douala dans les quartiers d'Akwa et Bonapriso, et une paroisse de l'Église presbytérienne du Cameroun à Douala. Dans le cas le plus récent, la police a dû intervenir après une altercation physique pendant un culte, et a détenu trois pasteurs pendant trois jours.

Le 18 octobre dans le 5^{ème} arrondissement de Douala, région du Littoral, les autorités ont fermé la paroisse de Beedi de l'Église presbytérienne du Cameroun (EPC), suite à une bagarre entre les pasteurs Bikai Robert Cyril et Mbayen Alain Claude, tous deux se réclamant être le pasteur légitime. Selon les rapports, l'EPC avait démis Mbayen de ses fonctions en 2014, mais ce dernier s'y était opposé, obligeant alors les autorités à fermer l'église de juillet 2014 à août 2015. Après la réouverture de l'église, Bikai aurait programmé son installation le 18 octobre ; mais Mbayen et ses partisans se seraient à nouveau introduits dans l'église, engendrant ainsi une altercation physique. La police a mis Mbayen et Bikai aux arrêts, et les ont détenus tous les deux pendant trois jours. La paroisse était encore fermée et les responsables de l'EPC ont été interpellés pour trouver des solutions durables à cette situation. L'église est restée fermée jusqu'à la fin du mois de novembre.

Le 26 octobre, les musulmans de Bamenda dans la région du Nord-Ouest, ont déclaré que d'autres membres de leur communauté utilisent parfois des termes péjoratifs en se référant à eux ; des termes tels que « sous-développés » « moins éclairés » ou potentiel « Boko Haram. »

Des chefs religieux et des organisations religieuses, au nombre desquels le coordonnateur du Conseil des imams et dignitaires religieux du Cameroun (CIDIMUC) et le président du Conseil camerounais des imams, des mosquées et des affaires islamiques, ont exprimé leur soutien pour l'interdiction du voile intégral, mesure qu'ils ont considérée comme protégeant tout le monde, y compris les musulmans. D'autres musulmans, dont ceux du quartier Briqueterie (à Yaoundé) essentiellement musulman et des membres de la communauté musulmane à Bamenda, auraient perçu cette mesure comme une restriction de leur expression et de leurs coutumes religieuses et comme un moyen de stigmatisation et de discrimination.

Plusieurs éminents chefs religieux et organisations religieuses ont dénoncé Boko Haram, ses attaques contre les forces de sécurité camerounaises et ses efforts pour obtenir de l'aide de la population locale pour ces attaques. En juin, le CIDIMUC, une organisation de la société civile dont l'objectif est de promouvoir le dialogue interconfessionnel et la tolérance religieuse a organisé une session de prière pour l'éradication de Boko Haram. Les chefs des autres confessions, dont l'archevêque catholique de Yaoundé, ont débattu de la question Boko Haram dans leurs sermons, et la plupart des leaders politiques ont dénoncé Boko Haram, félicitant la communauté musulmane de rejeter le message d'extrémisme violent de Boko Haram.

Le 21 septembre, la basilique catholique, le CIDIMUC et l'association camerounaise pour le dialogue interconfessionnel, une autre organisation de la société civile, ont organisé un événement interconfessionnel pour promouvoir la tolérance religieuse et plaider contre l'extrémisme religieux.

Le 20 octobre, les chefs de diverses confessions religieuses, y compris les imams musulmans, les prêtres catholiques, les pasteurs presbytériens, pentecôtistes et autres, se sont rassemblés pour organiser un culte interconfessionnel à Yaounde en mémoire à ceux qui ont péri dans la bousculade qui a eu lieu lors du pèlerinage en Arabie Saoudite cette année. Les participants ont saisi cette opportunité pour prêcher la tolérance religieuse et souligner les conséquences négatives de l'extrémisme religieux.

Section IV. Politique du gouvernement des États-Unis

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique engage régulièrement des pourparlers avec les responsables du gouvernement au sujet de la liberté religieuse et de l'importance du dialogue interconfessionnel. Au cours de ces échanges, les hauts responsables de l'Ambassade ont plaidé pour une plus grande transparence et efficacité dans l'octroi de statuts de groupes religieux. Les officiels de l'Ambassade ont également soulevé la question de discrimination contre la communauté musulmane.

Les responsables de l'Ambassade ont rencontré les figures éminentes des communautés chrétienne et musulmane, y compris entre autres, le coordonnateur du CIDIMUC, l'archevêque catholique de la basilique de Mvolyé, le secrétaire général de l'Union islamique du Cameroun, le président du Conseil camerounais des imams, des mosquées et des affaires islamiques, le modérateur de l'Eglise presbytérienne du Cameroun, le nonce apostolique et l'archevêque catholique de Douala. Ces échanges comprenaient beaucoup plus des discussions sur la promotion de la tolérance religieuse. L'Ambassade a souligné l'engagement des États-Unis pour le dialogue interconfessionnel et la coopération face à la menace croissante de Boko Haram lors de ces événements.

Le 6 août, l'Ambassade a organisé une table ronde de 20 jeunes leaders de diverses confessions religieuses dont les musulmans, les chrétiens et les groupes religieux traditionnels pour promouvoir la tolérance. Les participants ont parlé des fondements de leur foi, ont répondu aux questions et ont débattu des idées reçues au sujet de leurs croyances et ont identifié des idéaux communs. Les participants se sont mis d'accord sur un nombre d'actions pour la collaboration future, entre autres, l'organisation de visites interconfessionnelles pour jeunes, l'élaboration d'une déclaration interconfessionnelle pour la jeunesse, ainsi que des rencontres trimestrielles.

En août également, l'Ambassade des États-Unis d'Amérique a financé un atelier sur la lutte contre l'extrémisme religieux, rassemblant 50 leaders d'associations de jeunes dans la région de l'Extrême Nord

En septembre, l'ambassadeur des États-Unis a organisé un événement pour les chefs religieux afin de marquer l'engagement des États-Unis d'Amérique, pour le dialogue et la coopération interconfessionnels. Les chefs religieux ont dit s'être réjoui de cette opportunité permettant de renforcer le dialogue et les discussions interconfessionnelles pour lutter contre l'extrémisme religieux.